



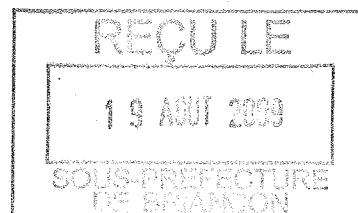
Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6 août 2009

Le 6 août 2009 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 31 juillet 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Guy HERMITTE,

Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 25
Nombre de pouvoir : 1
Nombre de Votes : 26



M. Alain FARDELLA est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : Présents en qualité d'observateurs : M. Gérard MATHIEU, Président de la délégation spéciale, Mme Hélène GUINARD, Vice-présidente, M. Daniel BIBOUD, Vice-président.

Commune de Cervières : m ; Thierry DUCURTIL - M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA - M. Philippe MICHELON - Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIEMMETTI - M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK).

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE - M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY - Mme Léa ROUX ;

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX - M. Philippe STOCKLI - M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK - M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET - Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE - Mme Brigitte BOREL .

AVAIT DONNE POUVOIR : M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N°2009- 100 DU 6 AOÛT 2009

Rapporteur : M. Pierre BOUVIER

**OBJET : FINANCES & RESSOURCES INTERNES
DISSOLUTION SIEP DU PROREL**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, portant simplification et renforcement de la coopération intercommunale,

Vu la délibération du 28 décembre 1990 du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation du Prorel, par laquelle le syndicat composé des communes de Briançon, Puy Saint André, Puy Saint Pierre et Saint Chaffrey, avait décidé de procéder à sa dissolution et de transférer son patrimoine au SIVOM du Briançonnais,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 1993 de dissolution du SIEP du Prorel,

Vu le courrier du 18 décembre 2008 de Mme Claude BOSSY Trésorier Principal de Briançon,

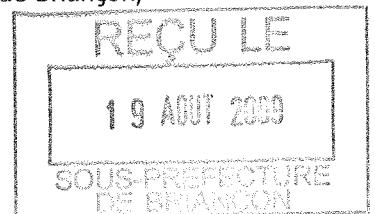
Considérant la nécessité de régulariser cette situation,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 22 juin 2009,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » en date du 30 juin 2009,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,



DELIBERE

- Approuve la dissolution du SIEP du Prorel et l'intégration dans le patrimoine de la Communauté de Communes du Briançonnais,
- Approuve la balance des comptes au 24 novembre 2004 qui s'équilibre à 62 050.41 € transmise par la Trésorerie Principale de Briançon le 18 décembre 2008,
- Approuve la reprise de l'actif du SIEP du Prorel dans le patrimoine de la Communauté de Communes du Briançonnais,
- Autorise la Trésorerie Principale de Briançon à passer les écritures comptables destinées à clôturer cet établissement.

Pour copie conforme

Le Président,

Guy HERMITTE.



18 AOÛT 2009

Date dépôt S.P. :

Date affichage : 19 AOÛT 2009